

**PAGES  
MANQUANTES**

# Le Rosaire

---

Revue mensuelle

Publiée par les Pères Dominicains

---

VOL. XVI

ANNÉE 1910

---



Couvent de Notre-Dame du Rosaire  
Saint-Hyacinthe.

---

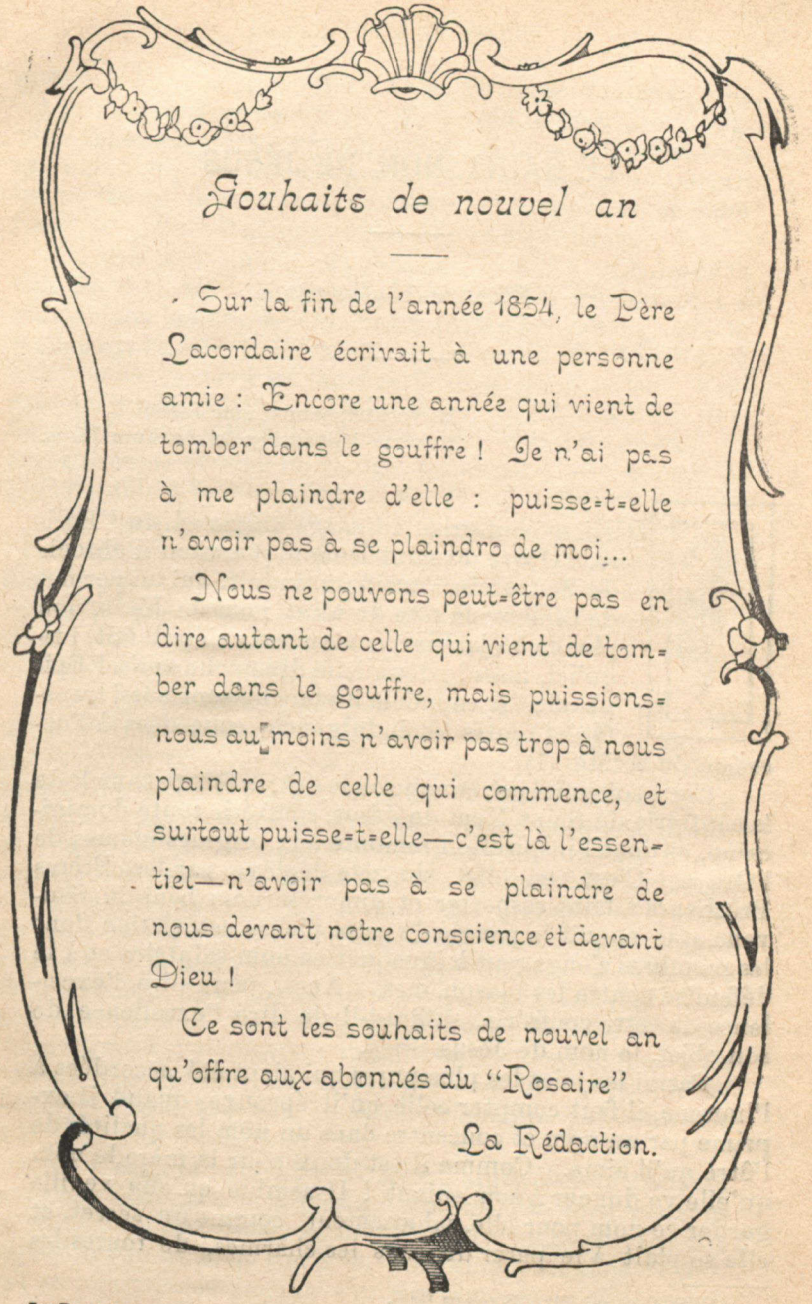
**IMPRIMATUR :**

†

**A. X.**

**Epus. Sancti Hyacinthi.**

---

A decorative border with a central floral motif at the top, a scalloped shell-like element, and a garland of small flowers. The border is composed of elegant, flowing lines that frame the text.

## Souhais de nouvel an

Sur la fin de l'année 1854, le Père Lacordaire écrivait à une personne amie : Encore une année qui vient de tomber dans le gouffre ! Je n'ai pas à me plaindre d'elle : puisse-t-elle n'avoir pas à se plaindre de moi...

Nous ne pouvons peut-être pas en dire autant de celle qui vient de tomber dans le gouffre, mais puissions-nous au moins n'avoir pas trop à nous plaindre de celle qui commence, et surtout puisse-t-elle—c'est là l'essentiel—n'avoir pas à se plaindre de nous devant notre conscience et devant Dieu !

Ce sont les souhaits de nouvel an qu'offre aux abonnés du "Rosaire"

La Rédaction.

## LE SAINT NOM DE JÉSUS

---

*Fête, le 16 Janvier*

---

Et vocabis nomen ejus Jesum  
Et vous l'appellerez de son nom Jésus.



**P**OUR se conformer à l'usage universel de l'Eglise, l'Ordre de saint Dominique vient d'obtenir du Souverain Pontife un indult, qui lui permet de célébrer la fête du saint nom de Jésus, non plus le 15 janvier, comme cela s'était fait jusqu'ici, mais le deuxième dimanche après l'Épiphanie. A ce même dimanche sont aussi transférées toutes les indulgences concédées à l'occasion de la fête. (1)

Cette solennité est, comme on le sait, la fête patronale de la confrérie du Saint Nom de Jésus, confrérie toute dominicaine, et dont l'inspiration remonte aux origines mêmes de l'Ordre. C'est, en effet, du zèle déployé par les Frères Prêcheurs à faire respecter et aimer le nom béni du Sauveur, que naquit la pensée de cette pieuse association dont les membres s'engagent à invoquer ce nom salutaire et à le défendre contre les blasphèmes. Aussi, pour dire l'excellence de cette confrérie, suffira-t-il de dire l'excellence de son objet, le nom de Jésus.

Parmi les joies les plus pures qui aient été accordées à l'homme, il faut compter celle qu'il éprouve, quand il exprime par un nom et concentre dans un nom les qualités de l'être qu'il aime. Comme il est doux pour la mère le nom qu'elle va donner à son enfant ! Il semble qu'elle veuille garder ce nom pour elle, jalousement, comme un secret, et elle se plaît à le parer de tous les charmes, de toutes les

---

(1) S. Congr. Rit. 28 mars 1908.

grâces. Pour ce nom, elle souffre toutes les douleurs, elle est prête à tous les sacrifices. Et quand, au retour du baptême, elle murmure, dans un baiser, ce nom accepté et consacré par l'Eglise, une allégresse émue envahit son cœur, en même temps qu'y monte l'ambition sainte de voir ce nom rester toujours intègre, et même devenir glorieux.

A son tour, quelle joie ressent l'enfant à prononcer le nom de sa mère ! Tous, n'avons-nous pas été habitués à réunir dans le nom de nos mères toutes les vertus, et à le rendre synonyme de dévouement, de sacrifice, d'héroïsme ? Pour nous, ce nom est au-dessus de tous les noms. Personne n'y peut toucher ! Malheur à qui tenterait de le profaner ! Il apparaît à l'enfant comme une protection, au jeune homme comme un refuge, à l'homme mûr comme le plus lointain à la fois et le plus vif de ses souvenirs.

Et quand, enfin, l'homme, arrivé à la plénitude de l'être, cherche sous le regard de Dieu une compagne qu'il associera à sa vie et à ses travaux, avec quelle douceur ne répète-t-il pas le nom de l'élue, et avec une générosité qui n'est point toujours exempte d'illusions, de quelles qualités n'aime-t-il pas à le parer ?

S'il en est ainsi pour les noms de la terre, pour les noms d'êtres créés, quels sentiments un chrétien ne doit-il pas éprouver pour les noms du ciel, pour les noms du Créateur et du Sauveur ? L'Écriture est là pour l'attester. Dieu a voulu donner à son Fils un nom : *vous l'appellerez Jésus*, et il a voulu que ce nom fût au-dessus de tous les noms, comme il a voulu que son amour fût au-dessus de toutes les affections humaines. Or n'est-il pas étrange, en vérité, qu'alors que se pressent sur nos lèvres les noms de l'enfant attendu, de la mère vénérée, de l'ami dévoué, de l'épouse aimée, le nom de Jésus ne résonne pas plus souvent dans nos cœurs, comme une suave mélodie d'amour ? Et puisque, toujours selon l'attestation infaillible, la bouche parle de l'abondance du cœur, ne faut-il pas conclure de ce silence des lèvres, que l'amour de Jésus n'abonde pas dans nos âmes ?

Ce n'est pas tout, et c'est ici qu'apparaissent dans un contraste saisissant la faiblesse des noms que nous mettons au front des êtres créés, et la valeur du nom que Dieu a déposé sur le front de son Fils. Les noms humains ne portent en eux-mêmes aucune signification essentielle, ni au-

cune efficacité. Ils ne sont qu'une pure et simple dénomination, qui n'a d'autre office que celui de distinguer extérieurement un être d'un autre être, mais qui ne procure en aucune façon à l'être ainsi distingué les qualités qu'elle peut signifier. Un homme, qu'on aura appelé *Amable*, ne sera pas nécessairement l'amabilité personnifiée. Il n'en va pas ainsi du nom sacré de Jésus : il a une signification essentielle, il porte en lui une vertu souveraine. "Ce Jésus, qui est le mien, dit saint Bernard, ne porte pas, comme les autres, un nom vide et sans consistance : Ce n'est pas l'ombre d'un grand nom, c'en est la réalité." Seul le nom de Jésus est vrai d'une vérité efficace ; seul, le nom de Jésus est réel d'une réalité salutaire. Il signifie *Sauveur*, et il produit le salut partout, pour tous. D'autres ont été appelés sauveurs, et ils l'ont été, mais d'une race seulement ou d'un peuple, seulement aussi pour les intérêts matériels ou moraux de cette race ou de ce peuple. Jésus, sauveur universel et sauveur universel des âmes, doit être seul appelé de ce nom, et comme la parole divine crée ce qu'elle dit, Dieu, en appelant son Fils *Jésus*, le fit *Sauveur*.

Ne voyez-vous pas qu'au moment même où il reçoit ce nom, il répand du sang, car sans l'effusion du sang il n'est point de rédemption ? Et le jour où les veines rompues, les chairs ensanglantées, la tête dérisoirement couronnée et le cœur tout grand ouvert, il déchirera une dernière fois le lugubre silence du calvaire pour jeter au ciel et à la terre son *Consummatum est*, ce jour-là, il méritera pleinement son nom, puisqu'il sera totalement sauveur. Depuis lors, *aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel il faille que nous soyons sauvés*. Toute œuvre de salut, extérieure et intérieure, grâce sanctifiante et grâce actuelle, conversion ou perfection, ne peut être entreprise, poursuivie, consommée, qu'en vertu de ce nom.

Ames paralysées par le péché et qui allez claudiquant dans le chemin de la vie chrétienne, souvenez-vous que saint Pierre n'a guéri le boiteux du temple et n'a affermi ses pieds qu'au nom de Jésus-Christ de Nazareth.

Ames visitées par l'épreuve ou accablées par la persécution, regardez les Apôtres quittant joyeusement le tribunal, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus.

Ames qui cherchez dans la prière lumière et force,

n'oubliez pas que si vous demandez une faveur à Dieu au nom de son Fils, il vous l'accordera.

Ames qui êtes emportées sur les ailes des saints désirs, dites, avec saint Bernard, que le nom de Jésus est un miel pour vos lèvres, une harmonie pour votre oreille, une jubilation pour votre cœur.

Tous, croyons à la vérité de cette parole : Quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé.

L'Eglise, dans l'oraison de ce jour, nous fait demander à Dieu d'insérer dans nos cœurs l'amour de son nom. Il est des Saints, comme le bienheureux Henri Suso, qui s'armant d'un stylet se sont lacéré la poitrine pour y former les lettres du saint nom de Jésus. Pour nous, contentons-nous de déchirer nos cœurs, et sur les saintes plaies de la mortification et du sacrifice, Dieu plantera, ainsi qu'en une terre généreuse, l'amour de son nom, amour fécond, amour sauveur.

FR. HENRI HAGE, O. P.



## QUESTIONNAIRE DU ROSAIRE

On nous demande de quelle matière doivent être faits les grains d'un chapelet, pour que celui-ci puisse être valablement béni ? Réponse : En principe, il faut que cette matière soit solide et durable, et non sujette à se briser, à se détériorer, ou à s'user facilement. Il résulte de ce principe que les grains du chapelet peuvent être faits : 1o avec de l'or, de l'argent, du nickel, de l'aluminium, de l'acier poli, du fer, même creux, pourvu que la croûte soit suffisamment épaisse ; avec du marbre et des pierres précieuses ; avec de l'étain ou du plomb ; avec du cristal ou du verre, pourvu que la matière soit compacte, car si les grains sont creux, ils sont trop fragiles et se détériorent facilement ; 2o avec des os, de l'écaille, de la corne, de l'ivoire et du corail ; 3o avec les graines et les noyaux d'un assez bon nombre de plantes ; les noyaux de coco, qui sont très-durs, sont fréquemment employés ; un grand nombre de chapelets provenant de Terre-Sainte sont en bois d'olivier.



# LA LÉGISLATION DU ROSAIRE

(Suite)

## IV.—DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFRÉRIE

§I.—Des lieux où la Confrérie peut être érigée



DEUX principes sont ici à retenir :

1° La Confrérie du Saint Rosaire peut être érigée dans toutes les églises et chapelles publiques ouvertes aux fidèles. (1)

2° Il est strictement défendu d'établir plusieurs confréries du S. Rosaire dans une même localité. (2)

Par *localité*, il faut entendre ce que signifie en France une *commune distincte*, et ce que signifie au Canada tout le territoire soumis à l'administration d'une seule et même municipalité. La Constitution Pontificale déclare donc que dans cette localité distincte il ne saurait y avoir qu'une seule confrérie du Rosaire, soit qu'on l'érige dans l'église paroissiale, soit qu'on l'établisse dans une chapelle publique, c'est-à-dire dans une chapelle qui donne accès sur la voie publique aux fidèles.

Cependant, une exception est faite en faveur des grandes villes : celles-ci peuvent avoir plusieurs confréries du Rosaire, et pour cela, il suffit et il est requis que la demande d'érection soit proposée par les Ordinaires au Maître-Général de l'Ordre. (3)

(1) Constitut. *Ubi primum*, V.

(2) id id id V.

(3) Constitution *Ubi primum* V.

Comme c'est un principe de droit général qu'il n'y ait pas deux confréries de même nom dans une même ville, les évêques ont reçu, à la date du 20 mai 1896, des pouvoirs spéciaux par lesquels ils sont autorisés à accorder la dispense de la loi générale, et par conséquent l'érection de plusieurs confréries du Rosaire dans une grande ville. Ils agissent, en cette circonstance, comme Délégués du Saint-Siège. Ils doivent veiller néanmoins à ce que les sièges de ces confréries ne soient pas trop rapprochés.

Une dernière remarque s'impose sur ce sujet : Il n'est point permis d'ériger la Confrérie du Rosaire dans les églises des religieuses et autres femmes pieuses vivant en Communauté, ainsi que l'ont souvent déclaré les Congrégations romaines. (1). Cependant, que ces personnes ne prennent point de peine de cette décision, car en manière de compensation, Léon XIII déclare que les religieuses cloîtrées, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe habitant dans les collèges, séminaires et pensions, enfin toutes les personnes vivant dans des instituts d'où elles ne peuvent sortir à leur gré, et même les membres des sociétés catholiques peuvent, en visitant leur propre église ou leur chapelle ou leur oratoire, gagner toutes les indulgences pour lesquelles est prescrite la visite de la chapelle ou de l'église de la Confrérie, pourvu que ces personnes soient dûment inscrites dans la Confrérie elle-même. (2)

## § II.—Des formalités à remplir pour l'érection de la Confrérie.

Au premier abord, ces formalités peuvent paraître un peu compliquées. Il n'en est rien cependant, si l'on a soin de les suivre et de les observer dans l'ordre voulu. En somme, il y a quatre démarches à faire, quatre étapes à fournir, avant d'arriver au but. 1° Le Curé, qui désire ériger la Confrérie du Rosaire dans sa paroisse, présente sa demande à l'Evêque. 2° L'Evêque envoie à son curé son consentement et lettres testimoniales. 3° Le curé, muni du document épiscopal, demande un diplôme d'érection signé du Maître-Général de l'Ordre. 4° Enfin, on procède à l'établissement de la Confrérie.

(1) Constitut. *Ubi primum*, V.

(2) Summ. Indulg. No. 31.

Reprenons chacun de ces points :

1<sup>o</sup> *Demande du Curé à l'Evêque.* Comme selon les décrets pontificaux et tout particulièrement selon le décret *Quaecumque* de Clément VIII, aucune Confrérie ne peut valablement être établie dans un diocèse sans le consentement de l'Evêque, il n'est que juste de commencer par cette première démarche du curé, qui exprime à son Ordinaire le désir qu'il a de voir ériger dans sa paroisse la Confrérie du Rosaire. Nous donnons en note la formule dont il peut se servir. (1)

Une observation très-importante est à faire ici : S'il s'agit d'une grande ville où existent déjà une ou plusieurs confréries du Rosaire, *il faut avoir soin de mentionner cette circonstance* dans la supplique adressée à l'Evêque. On verra pourquoi dans le paragraphe suivant. (2)

2<sup>o</sup> *Consentement de l'Ordinaire et lettres testimoniales.*

En recevant la demande du curé, l'Evêque juge s'il est opportun d'y accéder. C'est son droit et c'est son devoir. Si devant Dieu et pour le bien des âmes l'Evêque croit utile de permettre l'érection de la Confrérie, il doit signifier son consentement par écrit. Aucune formule n'est ici requise. Il est même admis que si l'Evêque se contente d'écrire le mot "*accordé*" avec sa signature, au bas de la supplique du curé, rien de plus n'est exigé pour la validité à ce point de vue du consentement épiscopal. On comprend néanmoins que cela manque de solennité, et qu'il soit plus convenable d'envoyer au requérant des lettres testimoniales en règle. Dans ces lettres, l'Ordinaire exprime clairement son consentement, loue le but et les avantages de la Confrérie, et permet que le diplôme d'érection soit demandé au Maître-Général de l'Ordre, pour qu'on puisse ensuite procéder à l'établissement de la Confrérie.

(1) MONSEIGNEUR,

Chargé de la direction spirituelle de la paroisse de N...., située dans Votre diocèse, j'ai l'intime conviction que la dévotion du T. S. Rosaire y opérera les fruits les plus abondants de salut ; à cet effet, je prie humblement Votre Grandeur de me donner l'autorisation de faire ériger cette Confrérie, si Elle le juge à propos, et de m'envoyer les lettres testimoniales requises de droit, afin que je puisse faire les démarches nécessaires auprès du Révérendissime Père Général des Frères Prêcheurs.

(2) Dans le cas où la Confrérie existe déjà dans la ville, le curé ajoutera à la lettre ci dessus les mots suivants :

Je dois ajouter que cette Confrérie est déjà établie dans plusieurs églises de cette ville, et que la plus rapprochée se trouve dans l'église de N.... c'est-à-dire, à une distance d'environ....

C'est ici qu'il importe de remarquer si une Confrérie existe dans la ville, antérieurement à celle que l'on veut ériger. S'il en est ainsi, il faut *que mention en soit faite dans les lettres de l'Ordinaire*, et ce *a sous peine de nullité* pour l'érection de la nouvelle confrérie. Ainsi l'affirme un décret de la S. Congrégation des Indulgences, en date du 20 mai 1896. Il faut donc que l'Evêque déclare acquiescer à l'installation de cette nouvelle confrérie, et cela *bien que d'autres confraternités du S. Rosaire soient canoniquement érigées dans cette ville*. Bien des confréries peuvent être nulles dans leur érection, et de fait plusieurs l'ont été déjà, par défaut de cette formalité.

Une dernière question sur ce sujet : est-il nécessaire que ce soit l'Evêque lui-même qui délivre les lettres testimoniales et les signe *propria manu* ? Peut-il déléguer son Vicaire Général, ou bien, en cas de vacance du siège, le Vicaire Capitulaire peut-il délivrer ces lettres ?

Pour ce qui est du Vicaire Général, il ne peut valablement envoyer ces lettres que s'il a reçu de son évêque, ou bien une délégation spéciale pour l'approbation des confréries, ou bien une délégation universelle s'étendant même aux choses réservées à l'évêque. Il doit faire mention, dans les lettres, de cette délégation, mais ceci n'est requis que pour la licéité de l'acte, et si la mention était omise, ce défaut n'atteindrait point la validité de la Confrérie. (1)

Quant au Vicaire Capitulaire où à l'administrateur du diocèse, le siège vacant, il doit s'abstenir de donner cette autorisation. Il faut alors différer l'érection de la Confrérie, jusqu'à la prise de possession du siège vacant faite par le nouvel évêque ou par son procureur. (2)

### 3° Obtention du diplôme d'érection.

Après avoir reçu le document épiscopal, le curé s'adresse alors à l'Ordre de saint Dominique, dans la personne du Maître-Général, pour obtenir de lui un diplôme d'érection. Ce diplôme est aussi nécessaire que le sont les lettres testimoniales de l'Ordinaire. Il faut le concours des deux pouvoirs, et si l'une des deux pièces vient à manquer, on ne saurait procéder valablement à l'érection de la Confrérie.

Les curés du Canada voudront bien se rappeler qu'il ne leur est pas enjoint d'écrire à Rome pour obtenir du

(1) S. Congr. Indulg. 2 août 1888.

(2) S. Congr. Indulg. 23 novembre 1878.

Maître-Général le diplôme d'érection. Ils peuvent plus facilement s'adresser au R. P. Directeur de la Confrérie du S. Rosaire, Couvent des Dominicains, à Saint-Hyacinthe, P. Q. Ce religieux leur donnera tous les documents et toutes les instructions nécessaires.

Dans la lettre de demande, il faut indiquer clairement 1° le nom du diocèse, 2° le nom de la localité, 3° le nom du titulaire ou du patron de l'église. (1)

Comme nous l'avons déjà dit, par ce diplôme ou lettres de pouvoirs le Maître-Général n'érige pas la confrérie ; il autorise seulement le prêtre dont le nom est proposé à faire cette érection. Que doit être cette cérémonie, et que faut-il y observer, tant pour la validité, que pour la liceité de l'acte ? C'est la quatrième et dernière formalité à remplir. Nous l'étudierons dans un prochain article.

(1) La formule suivante contient ce qu'il importe de mentionner dans la demande d'érection :

Ayant dûment obtenu de Mgr l'Evêque de N...., par lettres testimoniales la permission de faire ériger la Confrérie du S. Rosaire dans l'église de N.... en la paroisse de N.... (ou ville de N....) je vous prie de bien vouloir me faire obtenir du Révérendissime Maître-Général les pouvoirs nécessaires à l'érection de cette Confrérie.



### PENSÉE POUR NOEL

Nous ne pouvons pas encore contempler l'éclat de Celui qui est engendré par le Père avant l'aurore ; visitons Celui qui est né d'une Vierge aux heures de la nuit. Nous ne comprenons pas comment son Nom est avant le soleil ; confessons qu'il a placé son tabernacle dans celle qui est pure comme le soleil : Nous ne voyons pas encore le Fils unique qui habite au sein du Père ; remettons-nous en mémoire l'Epoux qui sort de sa chambre nuptiale. Nous ne sommes pas encore mûrs pour le festin de notre Père ; reconnaissons la Crèche de Jésus-Christ notre Maître.

Saint Augustin,  
sermon XI<sup>e</sup> sur la naissance du Seigneur.

## PRIEZ AINSI

---

Notre Seigneur Jésus-Christ ne s'est pas contenté de prêcher à ses disciples la nécessité absolue de la prière, mais encore il leur a appris comment il fallait prier.

La prière est, en effet, l'acte religieux par excellence. Vous connaissez la définition qu'en donne le catéchisme, et qui n'est que la traduction de la parole magnifique d'un saint Père : "*oratio est ascensio intellectus in Deum*", la prière est une élévation de l'âme vers Dieu, une ascension de l'intelligence jusqu'au cœur de la lumière inaccessible où Dieu habite. Et saint Denys l'Aréopagite a aussi caractérisé cet acte d'un mot qui nous en peint bien la majesté : il dit que, lorsque nous prions, Dieu se dévoile à nous, et que nous sommes mis en sa présence et que nous lui parlons face à face, "*revelata mente adsumus ipsi.*"

Certes, c'est un privilège éminemment consolant que de pouvoir ainsi, à notre gré, être admis à l'audience du Maître Souverain du ciel et de la terre, et l'intéresser aux choses de notre vie. Mais la grandeur même du personnage auquel nous nous adressons nous impose des devoirs de tenue, d'attitude, et j'allais dire d'étiquette, auxquels nous ne saurions manquer sans rendre vaines nos supplications, et sans risquer même d'encourir sa disgrâce. L'acte immense de la prière ne produit des fruits que s'il est accompli dans certaines conditions et revêtu des qualités qui lui sont essentielles. L'Évangile en indique plusieurs. Nous nous arrêterons à celles qui nous paraissent être les principales.

### I

Et d'abord, la prière doit être humble.

Qu'est-ce que prier, si ce n'est demander ? Et Mgr. Gerbet a très bien dit de la prière que " c'est le cri d'une indigence qui espère. " Or, l'indigent a sans doute le droit

de tendre la main et de demander l'aumône. Mais ne faut-il pas aussi qu'il ait conscience de sa misère et qu'il s'en humilie ? que diriez-vous d'un malheureux qui viendrait vous tendre la main d'un air arrogant et en levant un front superbe ? Le pauvre doit garder l'humilité essentielle à sa condition, et, non-seulement reconnaître sa détresse, mais encore que celui auquel il s'adresse est capable de l'en tirer.

Voilà bien l'état d'âme qu'il faut apporter à cet acte si important de la prière : le sentiment, la conviction de notre néant : que sommes-nous, en vérité ? Tenons-nous de nous-mêmes la vie ? N'est-ce pas Dieu qui nous l'a donnée et qui nous la conserve ? N'est-ce pas sa grâce qui nous a faits ce que nous sommes, au point de vue surnaturel ? Sans sa grâce, nous ne pouvons avoir même une bonne pensée. Et alors, si nous voulons que Dieu nous continue ses faveurs, il faut les lui demander sans doute, mais entremêler à nos prières l'aveu de notre propre impuissance. De même que nous ne serions pas disposés à secourir un pauvre qui n'aurait pas conscience de sa misère et qui ne s'en humilierait, ainsi Dieu se détourne de l'âme qui la prie, mais qui n'a pas le sentiment de sa faiblesse.

C'est bien là l'enseignement que Notre-Seigneur a voulu concrétiser dans la parabole si expressive du Pharisien et du Publicain.

Tous deux entrent dans le temple pour prier. Le Pharisien se rend droit au sanctuaire, et là, debout, face à face avec l'Eternel, lui rend grâces de ce qu'il n'est pas comme les autres hommes, et se loue lui-même de son formalisme et de ses vertus. Le Publicain, au contraire, est resté à l'entrée du Temple, se regardant comme indigne de pénétrer plus avant dans la maison de Dieu. Courbé sous le poids de sa misère, il se frappe la poitrine, demande à Dieu pardon de ses fautes, et le supplie de regarder à la profondeur de son néant : qu'arriva-t-il ? Le Publicain s'en retourna chez lui justifié, tandis que le Pharisien n'avait réussi qu'à réveiller, par son attitude orgueilleuse, la colère céleste.

Cette parabole, tombée des lèvres du Verbe fait chair, ne nous permet pas de douter que l'humilité soit une qualité essentielle à la prière. Dieu secourt les âmes qui se dépouillent de toute vaine prétention et qui s'abîment devant lui dans la conscience de leur néant. Ces âmes lui plaisent,

# CALENDRIER DU MOIS DE JANVIER

— 1910 —

## CALENDRIER DOMINICAIN

(du Canada et des Etats-Unis)

## CALENDRIER ROMAIN

(des provinces ecclés. de Québec,  
Montréal et Ottawa.)

FÊTES		FÊTES
CIRCONCISION DE N.-S.	1 Sam.	CIRCONCISION DE N. S.
Octave de St. Etienne, M.	2 DIM.	Octave de S. Etienne.
Octave de S. Jean, Ev.	3 Lundi	Octave de S. Jean.
Octave des SS. Innocents,	4 Mardi	Octave des SS. Innocents.
Vigile de l'Epiphanie,	5 Merc.	Vigile.
EPIPHANIE de Notre-Seigneur,	6 Jeudi	EPIPHANIE (fête d'obligation).
De l'Octave,	7 Vend.	De l'Octave.
De l'Octave,	8 Sam.	De l'Octave.
Recouvrement de N. S.	9 DIM.	ter Dim. après l'Epiphanie.
B. Gonzalve, C. O. N.	10 Lundi	De l'Octave.
De l'Octave,	11 Mardi	De l'Octave.
De l'Octave,	12 Merc.	De l'Octave.
Octave de l'Epiphanie,	13 Jeudi	Octave de l'Epiphanie.
S. Hilaire, Ev. Doct.	14 Vend.	S. Hilaire, E. D.
B. François Capillas, M. O. N.	15 Sam.	S. Paul l'Ermite, C.
S. Nom de Jésus,	16 DIM.	S. Nom de Jésus.
S. Antoine, Abbé,	17 Lundi	S. Marcel, P. M.
Chaire de S. Pierre à Rome,	18 Mardi	Chaire de S. Pierre à Rome.
B. André de Pesch. C. O. N.	19 Merc.	S. Canut, M.
SS. Fabien et Sébastien, M. M.	20 Jeudi	SS. Fabien et Sébastien, M. M.
Ste-Agnès, V. M.	21 Vend.	Ste Agnès, V. M
S. Vincent, M.	22 Sam.	SS. Vincent et Anastase, M. M.
Septuagésime.	23 DIM.	Septuagésime.
B. Marcolin, C. O. N.	24 Lundi	Epousailles B. M. V.
Conversion de S. Paul,	25 Mardi	S. Timothée, E. M.
Bse Marguerite, V. O. N.	26 Merc.	S. Polycarpe, E. M.
S. Jean Chrysostôme, E. D.	27 Jeudi	S. Jean Chrsostôme, E. M.
Transl. de S. Thomas d'Aquin,	28 Vend.	S. Raymond de Pennafort, C.
S. François de Sales, E. D.	29 Sam.	S. François de Sales, E. D.
Sexagésime,	30 DIM.	Sexagésime.
S. Pierre Molasque, C.	31 Lundi	S. Pierre Mo'asque, C.

### “ Oeuvre du Noviciat ” des Dominicains


Le but de l'oeuvre est d'aider les Pères Dominicains dans l'éducation religieuse et théologique de leurs novices.

Pour appartenir à l'oeuvre il faut : 1. Prier pour le recrutement de l'Ordre de S. Dominique ; 2. Faire une aumône de 25 cts par année. L'abonnement est renouvelable chaque année.

AVANTAGES. 1. Participation aux prières, bonnes œuvres des religieux, en particulier des noviciats ; 2. Une messe à la mort de chaque abonné, pourvu qu'on retourne le billet d'agrégation ; 3. Une messe le samedi de chaque semaine.

Toute personne qui envoie vingt abonnements, a droit à un abonnement gratuit au “ ROSAIRE ” pour un an. S'adresser au

R. PÈRE DIRECTEUR  
DE “ L'OEUVRE DU NOVICIAT ”

 ON DEMANDE DES ZÉLATEURS



# INDULGENCES DE JANVIER 1910.

Ce tableau ne renferme que les indulgences si nombreuses du S. Rosaire, ainsi que celles de la confr. du S. Nom de Jésus ou de Dieu qui se répand de plus en plus et les absolutions du tiers-ordre de S. Dominique qui compte déjà beaucoup de membres.

## 1.—Indulgences communes à tous les mois

### LE 1er DIMANCHE (Le 2.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24),
- 2.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25),
- 3.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 10).

### LE 2e DIMANCHE (Le 9.)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 2.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines ; *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

### LE DERNIER DIMANCHE (Le 30).

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *révité avec d'autres au moins le tiers du Rosaire, 3 fois par semaines, Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

## II.—Indulgences propres au mois de JANVIER.

### 1.—Circoncision de N.-S.

CONFRÉRIE DU S. ROSAIRE, indulgence partielle de 30 ans et 30 quarantaines, *Visit. 5 autels* dans une église, (Stations Rom.) ou chapelle publique et *Pr.* (C. 32).

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS, 1 indulg. plénière : *Assist.* à quelque office (vépres) ou à la messe dans l'église de la confr., *Cf. Cm. Pr.* (C. II).

### 6.—Épiphanie de N.-S.

CONF. DU S. ROSAIRE, 30 ans et 30 quarantaines *comme le 1er janvier* ; de plus I indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis.* (des les vépres) de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 36).

### 9.—Recouvrement de N.-S.

CONF. DU S. ROSAIRE, (5e Myst. du Rosaire). Indulg. plén. *Cf. Cm.* et *Vis.* à la chapelle.

### 16.—S. Nom de Jésus.

CONF. DU S. NOM DE JÉSUS : Indulg. plén. pour assistance à la messe solennelle.

### 23.—Septuagésime.

CONF. DU S. ROSAIRE : Indulgence des *Stations*, 30 ans et 30 quarant.

---

Les associés du Rosaire perpétuel, qui font leur heure de garde, après s'être approchés des sacrements, gagnent deux indulgences plénières. Ils gagnent en outre toutes les indulg. de la Conf. du Rosaire, dont ils doivent faire partie.

MM. les Directeurs des Confréries pourront se servir du Calendrier que nous publions pour annoncer les indulgences à gagner pour la semaine. Les abréviations en italiques se lisent ainsi :

*Cf.* Confession ;

*Co.* Communion ;

*Vis.* Visite à l'église de la Confrérie ;

*Pr* Prières aux intentions du Pape.

On le pourra détacher de la revue et l'afficher au besoin.

Pour les DIPLOMES D'ÉRECTION des confréries dominicaines : du TRÈS SAINT ROSAIRE ; SAINT NOM DE JÉSUS ; LA MILICE ANGÉLIQUE, et pour les POUVOIRS personnels de rosariier, prière de s'adresser directement au

R. P. L. BOISVERD,  
*Couvent des Dominicains,*  
ST-HYACINTHE., QUÉ.

---

## REVUES ET BIBLIOGRAPHIE

La *Revue Franco-Américaine* informe ses lecteurs, ses correspondants et tous les intéressés, que ses bureaux sont transférés, depuis le 20 novembre 1909, au No. 425, rue S. Jean, Québec.

---

## LA REVUE DE LA JEUNESSE

Le Rosaire a déjà annoncé cette Revue, qui a paru pour la première fois le 10 octobre dernier, et qui est publiée chez l'éditeur P. Lethielleux, rue Cassette, Paris. Le programme de la Revue est résumé en ces trois mots : *Formation religieuse, Formation morale, Préparation à l'action.* Plusieurs Pères Dominicains, dont le P. Mandonnet, le P. Seruillanges, le P. Allo, le P. Vuillermet, etc., ont promis d'y collaborer, et leurs articles paraîtront prochainement. Le prix de l'abonnement est de \$1.60, et l'on peut s'abonner au couvent des Dominicains de St-Hyacinthe.

---

*De l'Enseignement antialcoolique à l'École*, par le R. P. Hugolin, O. F. M. L'exemplaire : 10 cts ; franco : 12 cts ; 100 ex. \$5.00. En dépôt à la Maison Ste-Elisabeth, 24, avenue Seymour, Montréal.

---

*L'Oeuvre qui nous sauvera*, ou la Régénération de l'individu et de la société par les retraites fermées. Voici le jugement que porte sur cette œuvre Mgr. Gibier, évêque de Versailles : Ces retraites éloignent le retraitant de son milieu et de ses occupations ordinaires, elles lui permettent de s'absorber totalement dans le travail de sa sanctification, elles le transforment subitement et complètement.

Montréal, " Le Messager Canadien. "

---

**DÉCLARATION** : — Les directeurs, rédacteurs et collaborateurs de la Revue du Rosaire déclarent vouloir se conformer entièrement aux prescriptions d'Urbain VIII, dans sa Constitution *Sanctissimus*.

non-seulement parce qu'elles lui font l'aveu de leur néant, mais encore parce qu'elles reconnaissent que de Lui seul peuvent leur venir le salut, la consolation et la vie. Elles trouvent dans leur humilité, des accents qui vont jusqu'à son cœur. Et ce cœur s'ouvre, sa pitié se laisse fléchir, sa générosité s'épanche à larges flots. Et il n'est pas de grâce qu'il ne soit prêt à leur accorder, pas de plaie morale qu'il ne veuille guérir, pas de misère si profonde qu'il ne se plaise à combler.

Ouvrez l'Évangile. La plupart des miracles que le Christ-Jésus a opérés, n'ont-ils pas été le fruit de prières faites avec componction ? Pourquoi a-t-il guéri le fils du centurion, sinon parce que ce dernier s'était reconnu indigne de le posséder, Lui, Verbe Incarné, dans sa maison, et lui avait humblement confessé sa misère, et sa foi en sa puissance infinie ? Et pourquoi a-t-il guéri la fille de la Chananéenne, sinon parce que celle-ci s'était proclamée la dernière des femmes, et avait accepté de bon cœur l'épreuve qu'il avait imposée à son humilité et à sa confiance ? Et ainsi du reste.

Notre Seigneur s'est toujours laissé toucher par les supplications émanant de cœurs vraiment humbles, à la fois conscients de leur propre néant et de sa puissance divine.

## II

—La prière doit être simple.

L'Évangile dit très bien : *nolite multum loqui*, " quand vous priez, ne vous embarrassez pas dans un flux de paroles. Car nous nous adressons à Dieu. Et Dieu est la science infinie. Il connaît tout ce qui nous regarde, tous nos besoins, toutes nos misères. A quoi bon alors vouloir les lui détailler par le menu, et inventer ces complications de demandes qui ne servent qu'à embrouiller l'esprit ? S'il est un point sur lequel il faille " y aller bonnement avec le bon Dieu, " selon l'expression de S. François de Sales, c'est bien sur ce point de la prière. Et c'est une fausse mystique que celle qui expose à se perdre dans un dédale de supplications.

Sans doute, il est permis et louable de demander à Dieu telle grâce en particulier. Mais l'abus serait de vouloir par exemple, dans chacune de nos prières, énumérer la

longue série des vertus chrétiennes ou des qualités surnaturelles dont nous voudrions que nos âmes fussent ornées. Et il serait non moins importun de vouloir attirer l'attention divine sur les nombreuses faveurs temporelles dont nous croyons avoir besoin.

La meilleure attitude à prendre est de se mettre sérieusement en la présence de Dieu, puis, sans chercher à vouloir préciser, dans une infinité de formules, toutes les demandes que l'on a à lui adresser, le prier simplement de vouloir bien jeter un regard favorable sur la multiplicité de nos besoins et y subvenir. Ou mieux, la formule de prière à employer, dans toutes les circonstances de notre vie, quelles que soient nos peines et nos misères, est toute trouvée, toute indiquée. C'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a apprise à ses disciples, et qui l'a léguée aux âges chrétiens comme un modèle incomparable de supplication. Je veux parler du " Notre Père. "

Ah ! n'allons donc pas tourmenter Dieu avec le détail infini de nos indigences, la longue nomenclature des faveurs variées que nous attendons de sa miséricorde. N'allons pas nous mettre l'esprit à la torture pour inventer des formules rares de demande. La prière la plus belle, la plus substantielle, la plus compréhensive qui soit de tous nos besoins, comme aussi la plus courte et la plus facile, le plus à la portée de toutes les intelligences, la plus propre à faire impression sur le cœur de Dieu, puisqu'elle est l'œuvre même de son Fils, c'est le Notre Père. O la divine formule, directement et essentiellement divine ! Elle dit tout, elle renferme, dans sa concision, toutes les choses que nous devons demander à Dieu, et elle les énonce suivant leur ordre de valeur. Rien n'y est oublié de ce qui importe à notre corps et à notre âme. Celui qui la récite a l'insigne honneur de répéter des paroles qui ont été moulées par le Fils de l'Homme, sur lesquelles il a mis l'empreinte de sa divinité, et auxquelles il a attaché une efficacité souveraine.

Certes, nulle prière ne surpasse celle-ci en beauté et en simplicité. Ce qui fait précisément le mérite et la grandeur de la prière du Rosaire, par exemple, c'est qu'elle unit harmonieusement les deux formules d'oraison les plus divines qu'il y ait par leur origine et leur essence : le Notre Père et la Salutation Angélique. Personne n'osera préten-

dre que ce soit là des formules compliquées. Rien de plus facile, même à des lèvres d'enfants. Et pourtant, il faut bien que, sous leur simplicité, se cachent les plus merveilleuses choses, puisqu'elles nous sont venues directement du ciel.

### III

— La prière doit être constante.

Quelle est la condition du succès dans les affaires temporelles ? L'intelligence, sans doute, mais peut-être surtout la volonté, la constance. Pour réussir, il faut assigner à son activité un but louable, et y marcher sans s'en laisser détourner par aucun obstacle.

Il en est ainsi dans l'ordre surnaturel. Dieu finit toujours pas récompenser ceux qui concentrent leurs énergies à acquérir telle ou telle vertu. Et, pour ce qui est de la prière, en particulier, il n'accorde ses dons qu'à ceux qui persévèrent à les lui demander. Les Actes nous disent que les Apôtres "*erant perseverantes unanimiter in oratione,*" persévéraient d'un seul cœur dans la prière. Voilà un exemple que tous les chrétiens devraient suivre. Certes, Dieu dans sa bonté, exauce parfois une demande aussitôt qu'elle est formulée. Mais, selon le cours ordinaire de sa providence, il attend le plus souvent assez longtemps avant de nous accorder l'objet de nos désirs.

Et qui oserait lui en faire un reproche ? Nous doit-il quelque chose ? Est-il tenu de céder à nos ordres ? Même s'il ne nous écoutait jamais, pourrions-nous nous en plaindre avec justice ? Il est le Maître. Les faveurs qu'il dispense sont absolument gratuites. Aucun mérite de notre part ne nous assure des droits sur les trésors infinis. Dieu pourrait donc devenir sourd à nos supplications sans que nous puissions nous croire lésés le moins du monde. Mais non, il les écoute et veut les exaucer. Seulement n'a-t-il pas raison de retarder l'accomplissement de nos désirs ? S'il se montrait trop facile à se rendre à nos vœux, nous apprécierions moins ses grâces, nous les tiendrions en moins haute estime. Et aussi, il aime à éprouver notre foi, à voir jusqu'où peut aller notre confiance en lui, notre constance à l'implorer. Cesser de le prier parce qu'il ne nous exauce pas à la première demande, serait une infidélité qui blesserait son

cœur. Au contraire, redoubler de supplications alors qu'il paraît le moins les accueillir, ne jamais douter de sa bonté même alors qu'il en remet les manifestations, voilà qui est de nature à l'attendrir.

Se pourrait-il qu'un Dieu dont l'essence est toute bonté ne se laissât pas toucher enfin pas une constance inébranlable à l'invoquer ? L'histoire des âmes prouve le contraire. Dans cette lutte, pourtant si inégale, entre une pauvre âme humaine et Dieu, c'est Dieu qui se laisse vaincre toujours, et qui accorde avec abondance ce qu'elle demande. Pour triompher des résistances divines, il faut seulement la constance, la persévérance dans la prière. C'est là la condition du succès. Qui donc oserait dire que cela dépasse ses forces ?

---

Toute prière, pour être efficace, doit donc partir d'un sentiment profond de notre néant et de la majesté de ce Dieu à qui rien n'est impossible ;—elle doit éviter les formules compliquées et rares et s'en tenir à ces modèles si simples et si grands que le Christ et l'Église nous ont appris ;—elle doit enfin être persévérante, et d'autant plus fervente que Dieu met plus de lenteur à l'exaucer. La constance dans l'imploration ne reste jamais sans récompense.

Efforçons-nous d'imprégner nos prières de ces trois qualités essentielles, qui, seules, peuvent les rendre fructueuses.

Henri d'Arles



—Celui que le parfum des louanges enivre, n'est qu'un novice d'orgueil. L'orgueilleux profès, le parfait orgueilleux, imite mieux l'humilité que qui que ce soit. C'est la statue des anciens dieux, immobile au milieu des flots d'encens.

R. P. MONSABRÉ.

# LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE (1607-1648)



E B<sup>x</sup> François de Capillas naquit le 14 août 1607 à Bagnerin de Campos, diocèse de Palenzia, en Espagne. Son père, Don Baltazar Fernandy et sa mère dona Anna de Capillas comptaient parmi les nobles et illustres familles du pays. Prévenu des bénédictions célestes, le jeune François inaugura, dès sa plus tendre enfance, une vie qui promettait de s'épanouir dans les exercices des plus rares vertus. Doué d'une nature particulièrement heureuse et stimulé par les leçons de ses pieux parents, il grandit à l'ombre du foyer, dans une atmosphère tout imprégnée de l'esprit de modestie, d'obéissance, de prière et de toutes les autres vertus qui font les saints. Envoyé à l'âge de 10 ans à l'Université de Palenzia, il sut si bien unir le travail à une rare piété qu'il était pour tous un modèle, admiré de ses condisciples, de ses maîtres et de tous ceux qui l'approchaient, à ce point qu'on l'appelait *le saint*. Il est facile, d'après cela, de deviner ce que furent les années de son adolescence, encore que ses biographes soient muets sur cette période de sa vie.

Il avait 16 ans, lorsque poussé par l'Esprit de Dieu, il se rendit à Valladolid et se fit admettre dans l'Ordre de S. Dominique. Dès le premier jour de son entrée dans le cou-

---

La fête du Bienheureux François Capillas, béatifié le 2 mai 1909 est fixée au 15 janvier.

vent royal de S. Paul, il fit l'admiration des plus anciens religieux eux-mêmes par son zèle pour l'observance et cet esprit de ferveur et de recueillement qui en faisait un digne fils du S. Patriarche qu'il avait pris pour modèle. A la fin de son année de noviciat, il fut admis à la profession solennelle et ensuite appliqué à l'étude de la philosophie et de la théologie où il fit de grands progrès, couronné par un succès final au-dessus de tout éloge.

N'étant encore que Diacre, notre Bienheureux pressé du désir de propager l'Évangile, sollicita de ses Supérieurs la faveur d'être envoyé aux îles Philippines où ses confrères espagnols travaillaient avec le plus grand zèle à la conversion des habitants du pays. Le 19 juin 1631, il vit réaliser ses vœux les plus chers et s'embarqua à Séville pour le Mexique en compagnie du P. Mattia de Armas, du fr. Jean Garcia, diacre, du P. Louis du Rosaire et d'autres religieux de son Ordre. A travers d'indicibles fatigues et des dangers de tout genre, le B<sup>x</sup> Capillas accomplit le voyage de l'Espagne au Mexique. Il résulte de sources authentiques que cette traversée de Séville à Vera Cruz ne fut rien moins qu'agréable et heureuse. Nous lisons en effet dans l'histoire de la Province Dominicaine des Philippines, ce qui suit : “ Il se fait inscrire (le B<sup>x</sup>) pour les Philippines et aborde dans ces îles au commencement de l'année 1632, après avoir donné en voyage et durant deux longues traversées (de Séville à Vera-Cruz, (Mexique) et de Acapuleo, autre port mexicain, à Manille) ce qui est pour les indigènes eux-mêmes une pierre de touche suffisante, des preuves indubitables de solide vertu et de grande crainte de Dieu. ” Ce voyage dût donc être particulièrement difficile et fatigant, puisqu'il était *une pierre de touche suffisante* pour prouver le courage et la force de ceux-là mêmes qui étant nés et ayant grandi dans ces régions en parcouraient avec crainte les mers si facilement sujettes aux tempêtes et avaient tant à souffrir de l'inclémence du climat.

“ A bord du navire (raconte le même biographe) il habitait un petit coin où il ne pouvait gêner personne ; il se mêlait peu aux passagers et ses conversations, bien que joviales, étaient toujours édifiantes ; il consacra son temps à la lecture, à la méditation, à l'enseignement de la doctrine chrétienne (aux passagers, aux soldats et aux matelots), il mettait d'accord ceux qui avaient entre eux quelque diffi-



culté, s'occupait des pauvres, soignait les malades, si bien que, religieux et séculiers, tous l'appelaient *le Saint*."

Notre Bienheureux et ses compagnons firent leur première halte à Mexico et le titre de *Saint* qu'on lui donnait déjà s'y confirma d'une façon plus éclatante encore. Tout le temps de son séjour dans cette ville ne fut qu'un acte continu de religion ; toujours prêt à se rendre à l'office du chœur et aux autres exercices de la Communauté, il ne sortait de sa cellule sous aucun autre prétexte. Quoique n'étant que simple Diacre, il se prêtait volontiers à l'occasion au ministère de la prédication, à la grande satisfaction de tous.

Nous ne savons pas de quelle durée fut cette période de repos, pour le Bienheureux et ses compagnons ; mais elle fut assez longue pour réparer leurs forces et leur inspirer une résolution dont les conséquences furent aussi funestes que désastreuses. Le jour du départ étant arrivé, ils avaient à se rendre d'abord de Mexico à Acapulco où ils devaient s'embarquer. C'est une distance de 80 lieues. Dans la ferveur de leur enthousiasme juvénile, nos missionnaires demandèrent avec instance au P. Vicaire (supérieur du couvent) la permission de faire le voyage à pied. La requête ne manquait pas d'audace, attendu que, outre la distance et la chaleur excessive, il s'agissait de marcher à travers des chemins ardues et extrêmement difficiles. Le P. Vicaire leur fit envisager tous ces inconvénients, ajoutant qu'ils s'exposaient à de graves dangers. Mais ils insistèrent tellement et tous à la fois que le Supérieur, pour ne pas les affliger, céda pour leur malheur. Leur témérité leur coûta bien cher, car tous, à l'exception de deux (y compris le B<sup>x</sup> François) tombèrent gravement malades, et durant ce voyage et en mer, six d'entre eux moururent.

En ce qui touche notre Bienheureux, voici à la lettre les paroles du P. Louis du Rosaire, son compagnon de voyage et l'un des témoins au Procès ordinaire commencé en 1652, dans la Nouvelle Ségovie, pour sa béatification.

(A suivre)

## VARIÉTÉ

---

### L'HORLOGE

---



Il est peu d'habitations qui ne recèlent ce meuble étrange, si remarquable entre tous et pourtant si peu remarqué. Nous disons étrange, parce qu'il est le seul qui ait le mouvement, le seul qui ait une voix. Quand tout le reste est immobile, l'horloge marche ; quand tout le reste se tait, elle parle, et sa marche n'est pas un mouvement stérile, une agitation sans but ; sa parole n'est pas un son vide, un bruit insignifiant, tous ses pas ont une valeur ; pas un de ses sons ne se perd inutilement. Elle compte, et rien ne dérange ses calculs, elle assigne à chaque chose ses limites et rien ne les recule. Elle mesure la vie à chaque membre de la famille, elle sonne à tous les glas funèbres, et aucune puissance ne saurait rendre ce qu'elle enlève, ou accorder ce qu'elle refuse. Elle se mêle à toutes les occupations de la journée et au repos de la nuit. A chacun elle rappelle le devoir à remplir, elle reproche la faute commise, elle dénonce le temps perdue. Moniteur infatigable, elle ne laisse rien oublier. Le matin, elle crie au paresseux : "Voilà l'heure de t'arracher au sommeil, lève toi !" Le soir, elle dit à l'ouvrier fatigué : "Ta tâche quotidienne est achevée ; va réparer tes forces dans le sommeil." A trois ou quatre reprises, elle l'avertit qu'il a besoin de moniteur. Enfin qu'il doive agir ou se reposer, sortir ou rentrer, l'horloge est là ; divisant la journée, fractionnant le temps, émiettant la vie ; toujours son timbre argentin vient, avec une inflexible régularité, frapper l'oreille, et par là même éveiller l'attention et tenir en haleine les puissances de l'homme.

Meuble étrange encore une fois, mais bien mal compris.

Témoin discret de tout ce qui se passe dans la famille, l'horloge marque les naissances, les maladies, les morts, les tristesses, les joies, toujours calme, toujours sévère, toujours inflexible. Que l'œil qui la regarde soit illuminé par la joie ou obscurci par les larmes, c'est tout un pour elle ; elle indique à chacun le point du temps où il a ri, où il a pleuré, et c'est tout. Quand la maison en deuil se lamente sur la perte d'un être chéri, elle sonne ; quand une jeune épousée entre ivre de bonheur et d'espérance, elle sonne encore ; mais sa voix est la même, ni plus triste là, ni plus gaie ici, son pas est le même, ni plus pressé, ni plus lent. Le malade la contemple, et se plaint que sa marche est horriblement paresseuse ; l'homme heureux lui jette un coup d'œil rapide et dit qu'elle a des ailes. Ni l'un ni l'autre ne sont dans le vrai : l'horloge n'a hâté ni retardé son pas : c'est le pas du temps, ferme, inexorable, ne reculant jamais. Et c'est le pas qui nous mène vers la tombe, vers l'Éternité ! Oh ! que de graves enseignements se rattachent à cet inséparable compagnon de notre vie : jusqu'où ses avertissements s'étendent, jusqu'où sa grêle voix retentit ! Il n'est pas seulement chargé de mesurer à l'homme les heures de sa vie mortelle, de lui servir de guide à travers les dédales du temps. Sa mission est plus haute ; c'est le messager d'outre tombe, l'écho anticipé de la trompette qui réveillera les morts. Et l'Église l'a bien compris ainsi, elle qui s'est emparée de l'horloge et l'a installée au sommet de ses tours. Du haut de nos clochers, l'horloge parle à tous et leur tient le même langage ; elle sème dans les airs des avertissements toujours graves, toujours sérieux, afin que le laboureur à la campagne, le citoyen dans la ville, l'artisan dans l'atelier, le voyageur sur la route, le malade dans son lit, se souviennent que leur vie ici-bas est un pèlerinage, que leurs heures sont comptées, et que toutes les existences, comme de faibles ruisseaux, vont se perdre dans ce gouffre immense qui s'appelle l'Éternité.

L'Horloge sert à diriger toutes les opérations de l'homme dans le temps. Elle marque toutes ses étapes dans le chemin de la vie ; elle l'excite au travail ; elle l'appelle aux réjouissances ; elle l'invite au repos ; elle lui rappelle le passé ; elle lui donne le présent ; mais elle lui cache l'avenir ; mais elle lui dissimule l'heure où il ira heurter cette borne fatale qu'on appelle la tombe. Combien de fois l'ai-

guille fera-t-elle encore pour nous le tour du cadran ? Combien de fois ce timbre argentin frappera-t-il encore nos oreilles ? Mystère profond, mystère impénétrable, que Dieu sait, mais que l'horloge, sa fidèle messagère, ne sait pas, Une seule chose est certaine, c'est que l'heure actuellement commencée peut être la dernière pour nous, et qu'il en viendra une où notre âme quittera cette terre d'exil pour paraître devant son Juge. *Ultima latet*, la dernière heure nous est inconnue. Si cette vérité si simple était moins oubliée, quel changement elle opèrerait dans la conduite de la plupart des hommes ! Comme leur âme se détacherait des choses de la terre et aspirerait aux biens de l'éternité ! Elle comprendrait que c'est folie de poursuivre avec tant d'ardeur ce qui doit passer, et négliger ce qui doit durer toujours.

O mortels, êtres d'un jour, pourquoi appréciez-vous si peu ce grand, ce riche trésor qu'on appelle le temps ? Vous n'avez en réalité pas d'autre bien que celui-là. Et il appartient à tous, au pauvre comme au riche, au petit comme au grand, à l'ignorant comme au savant : au rebours de tous les trésors terrestres, il n'y a pas de différence ici, la part de l'un ne fait point de tort à la part de l'autre.

Mais c'est aussi le seul dont le compte sera rigoureusement exigé. On ne vous demandera point un jour quelle étendue avaient vos domaines, quelle hauteur avaient vos maisons, à quel chiffre se montaient vos affaires, mais bien quel emploi vous aurez fait du jour, des heures, des minutes, que l'horloge, avant-coureur de la mort, aura marqués à votre nom.

Ecoutez donc, si vous êtes sages, ce timbre mélancolique ; suivez du regard cette intrépide voyageuse, l'aiguille, avançant toujours et ne reculant jamais ; et dites-vous à vous-mêmes : Ne perdons pas une de ces heures, car toutes ont une valeur éternelle, et la dernière nous est inconnue : *Ultima latet*.



## CHRONIQUE

---

### ROME.

Le T. R. P. Antonin Ricagno, prieur de Trino, a été nommé Socius du Rme Père Cormier, Maître Général de notre Ordre, à la place du T. R. P. Nardelli, récemment décédé.

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que le R. P. Hugues Pope, Dominicain anglais, a soutenu brillamment sa thèse de Doctorat en sciences bibliques, le 25 novembre dernier, devant un jury que présidait S. Eminence le Cardinal Rampolla et qui était composé des membres de la Commission Biblique. La séance eut lieu dans la magnifique salle des *Paramenti*, et une foule d'étudiants de tous Ordres et tous Séminaires y assistaient.

Le R. P. Pope a intitulé sa thèse : *The Date of the Composition of Deuteronomy*, et l'a exposée en anglais, dans un beau volume de 200 pages. Les conclusions de l'auteur furent nettement traditionnelles, c'est-à-dire qu'elles maintinrent la tradition qui attribue à Moïse la rédaction du livre sacré.

Après l'exposé de la thèse, M. Vigouroux, le P. Ginoechi et Mgr Janssens formulèrent successivement une série de difficultés, auxquelles le candidat répondit victorieusement. Cependant, au cours de cette savante conversation, Mgr Janssens eut l'occasion de préciser l'autorité des décrets de la Commission biblique, que certaines expressions du R. P. Pope avaient paru exagérer. Ces décrets, explique-t-il, participent à l'autorité du Souverain Pontife de la même manière que les décisions des Congrégations romaines, sans engager autrement que celles-ci, l'infaillibilité du magistère pontifical.

Les délibérations du jury furent courtes. S. Em. le

cardinal Rampolla annonça presque aussitôt au R. P. Hugues Pope que la Commission biblique lui décernait le titre de docteur ès-sciences bibliques. Les applaudissements du nombreux auditoire firent écho aux félicitations du Cardinal.

—C'est aussi avec joie que nous mentionnons la nomination de M. l'abbé Curotte comme professeur de dogme à l'Université pontificale de l'Apollinaire, M. l'abbé Curotte, après avoir donné cet enseignement au Grand Séminaire de Montréal, avait rempli dans cette même ville les fonctions de secrétaire à l'Université Laval : il représente à Rome les évêques de la province ecclésiastique de Montréal.

#### CANADA.—VALLEYFIELD.

La Fraternité du Tiers-Ordre de St-Dominique du Collège St. Thomas de Valleyfield vient d'être honorée d'une visite dont elle gardera toujours le souvenir. Le T. R. P. H. Hage, Vicaire-Général, s'est rendu près de ses enfants pour leur dire son attachement et son amour. Il l'a fait d'une manière bien touchante car venu pour nous visiter seulement il a bien voulu se nommer Directeur de la Fraternité. Nous sommes touchés d'une preuve d'attachement si éclatante et nous sommes fiers d'avoir pour nous diriger, un homme tel que lui.

Arrivé parmi nous samedi soir, 13 novembre, le T. R. Père a dit le lendemain, la messe de communauté. Après la messe il adressa la parole aux élèves. Il parla de la foi, ce grain de sénévé que la pureté conserve et que la communion fréquente fait croître et grandir.

Ces paroles resteront gravées dans le cœur de tous les tertiaires surtout. Ils garderont aussi un consolant souvenir des bonnes paroles que le T. R. Père leur adressa à eux en particulier, dimanche soir. Car il faut le dire il y eut réunion des membres du Tiers Ordre. A cette assemblée le T. R. Père nous parla de l'origine, de l'esprit et du devoir du Tiers-Ordre. Après l'allocution, le Rev. P. Hage, présida la cérémonie de vêture de 24 nouveaux frères.

La Fraternité compte actuellement 28 tertiaires profes, 33 novices, 7 postulants.

C'est, croyons-nous, le seul petit Séminaire ou Collège au Canada, où soit canoniquement érigée une Fraternité

du Tiers-Ordre de saint Dominique, fonctionnant régulièrement avec tout son organisme et selon l'esprit de la Constitution. Pussions-nous avoir de nombreux imitateurs, car il est hors de doute que l'institution d'un Tiers-Ordre dans un collège est un grand moyen de sanctification et une source de grâces, tant pour les maîtres que pour les élèves.

#### ETATS-UNIS.

La Province américaine de Saint-Joseph a procédé, le 25 novembre dernier à l'élection de son Provincial. C'est le T. R. P. M. L. Heagan, prieur du Couvent d'études de Washington, qui a été appelé à cette charge.

#### CANADA—OTTAWA.

Le T. R. P. Jean Bacon a été élu et confirmé Prieur de notre couvent de Saint Jean-Baptiste, à Ottawa. Il a pris possession de sa charge le 23 novembre dernier.

#### SAINT-HYACINTHE.

Le R. P. Raymond Hamel a été appelé à succéder au T. R. P. Bacon, comme curé de notre paroisse de Notre-Dame du Rosaire, à Saint-Hyacinthe. Il a été installé dans cette charge le dimanche 28 novembre.



## PRÉDICATIONS

---

ISLE DU G. CALUMET, du 15 déc. au 3 janvier..	R. P. THIBAUT.
CHAPEAU, Noël.....	T. R. P. M. MARION.
ST. ANDRÉ AVELIN, Noël.....	R. P. DALLAIRE.
STE ROSE DE LAVAL, Noël.....	R. P. OUMET.
BUCKINGHAM, Noël.....	{ T. R. P. C. COTÉ. R. P. de LAMOTHE.
EAST-TEMPLETON, Noël.....	R. P. RICHER.
BELLERIVE, Noël.....	R. P. MARTIN.
EMBRUN, Noël.....	T. R. P. ROULEAU.
S. JEAN-BAPTISTE, Noël.....	R. P. BÉRARD.
“ “ 1er janvier.....	R. P. JACQUES.
“ “ 6 janvier.....	T. R. R. ROULEAU.
les 3 Tiers-Ordre.....	T. R. P. BACON.
Oeuvre des Tabernacles.....	T. R. P. BACON.
MONTRÉAL, N.-Dame de Grâces, 6 janv.....	R. P. RONDOT.
“ 20, Réunion du T.O.....	T. R. P. COTÉ.
ST.-J.-BTE DE ROUVILLE.....	R. P. COUTURE.
ST. GRÉGOIRE.....	{ R. P. COUTURE. R. P. BOURBONNIÈRE.
QUÉBEC, Sœurs de Charité, profession.....	R. P. COUET.
“ Eg. S. J. Baptiste, conventum.....	R. P. COUET.
TROIS-RIVIÈRES, Eg. S. Philippe.....	R. P. COUET.

